

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2012-11-6-1

Service consulté

**CONSTRUCTION NEUVE RÉNOVATION OU EXTENSION DE BÂTIMENTS
EXISTANTS
DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BÂTIMENTS D'ELEVAGE
C244 DÉVELOPPEMENT RURAL**

Résumé : Dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), il vous est proposé de vous prononcer sur deux dossiers éligibles qui représentent un total de 31 196,79 € de subventions.

Le Ministère de l'Agriculture a décidé le lancement, en 2005, d'un plan national d'aide aux bâtiments d'élevage (filiales bovines, ovines et caprines), cofinancé par l'Union Européenne, ayant pour objectif d'améliorer la rentabilité des exploitations d'élevage, les conditions de travail des éleveurs et de permettre le respect des normes environnementales, sanitaires d'hygiène et de bien être des animaux.

Les modalités d'intervention du Département ont été reconduites lors du vote du Budget Primitif 2007, au moment de l'intégration du PMBE dans le plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Deux dossiers ont fait l'objet d'un examen par le comité PMBE réuni le 2 octobre 2012 (comité regroupant l'ensemble des partenaires techniques et financiers de cette démarche).

Ce comité propose de leur accorder une aide de base sur le bâtiment ainsi qu'une aide supplémentaire dite de « surplafond », dans la mesure où l'agriculteur fait un effort conséquent en matière d'intégration paysagère (bardage bois, plantations d'arbres, de haies, d'arbustes, remblai enherbé, etc...).

Les deux agriculteurs concernés par les projets suivants sont :

M. Daniel AMBERG à STE MARIE AUX MINES :
(construction d'un bâtiment d'élevage pour des ovins avec une partie de stockage de fourrage)

Le nouveau bâtiment permettra de loger en stabulation libre sur aire paillée intégrale les brebis actuellement dans l'ancienne étable où elles ne disposent plus de suffisamment de place.

Ce projet prévoit dans le même temps la création d'un stockage de fourrage ventilé.

L'élevage est constitué actuellement de 150 brebis et sa suite.

L'agriculteur possède 18 hectares inscrits en MAET (Mesure Agro Environnementale Territorialisée), qui sont totalement en herbe.

La construction de ce bâtiment respecte les critères d'intégration paysagère mis en place par notre collectivité.

Le montant total des investissements pour l'ensemble de ce projet s'élève à 231 605,30 €.

L'aide départementale serait de 19 618,81 € répartie de la manière suivante :

Pour le bâtiment cet exploitant bénéficierait d'une subvention de 15 280,81 € (plafond 80 000 € X 19,101 %).

Pour l'intégration paysagère il bénéficierait d'une aide de 4 338 € (montant retenu 17 352 € X 25 %).

L'aide totale pour ce projet, hors aide de l'Etat et de l'Agence de l'Eau s'élèverait à 48 676 €, (Département, Région, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural FEADER).

EARL KOEHLER à RANSPACH LE HAUT :

(construction d'un bâtiment d'élevage pour des vaches laitières avec un robot de traite)

Dans le cadre d'une évolution de l'exploitation, il était nécessaire de construire un bâtiment spécifique pour le logement des vaches laitières en logettes et l'installation d'un robot de traite afin d'améliorer le travail et la qualité du lait.

Les génisses de plus d'un an ne seront présentes dans le bâtiment que durant la période hivernale, elles pâtureront l'été. Leur logement est en stabulation libre sur aire paillée intégrale avec un couloir d'alimentation devant l'auge sur caillebotis.

L'exploitant a également prévu la mise en place d'un séparateur de phase du lisier à moyen terme, avec l'objectif de mieux valoriser les effluents d'élevage et de réduire les nuisances vis à vis des tiers.

L'élevage passe de 55 à 60 vaches laitières et dispose de 73 hectares de SAU (Surface Agricole Utile).

La construction de ce bâtiment respecte les critères d'intégration paysagère mis en place par notre collectivité.

Le montant total des investissements pour ce projet s'élève à 471 090,25 €.

L'aide départementale serait de 11 577,98 € répartie de la manière suivante :

Pour le bâtiment cet exploitant bénéficierait d'une subvention de 9 334,50 € (plafond 70 000 € X 13,335 %).

Pour l'intégration paysagère il bénéficierait d'une aide de 2 243,48 € (montant retenu 16 824 € X 13,335 %).

L'aide totale pour ce projet, hors aide de l'Etat et de l'Agence de l'Eau s'élèverait à 34 729,60 €, (Département, Région, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural FEADER).

Le total général de l'aide départementale pour ces deux agriculteurs serait de 31 196,79 € qui vient en déduction des 120 393,79 € encore disponibles pour cette année.

Le total des aides affectées au PMBE à ce jour s'élève à 156 519,00 € pour treize projets, sachant que l'enveloppe 2012 pour ce programme était de 245 716,00 € et qu'il reste à ce jour une autorisation de programme disponible d'un montant de 89 197 €.

Au vu de ces éléments, je vous propose de retenir ces deux projets éligibles au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE).

Les subventions d'un montant total de 31 196,79 € (aide surplafond d'intégration paysagère incluse) seront à verser à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), qui gère le paiement de l'ensemble des subventions aux exploitants agricoles.

Cette aide sera prélevée au Programme C244 Chapitre 204 Fonction 74 Nature 204182.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 16 NOVEMBRE 2012

Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de l'aide départementale pour le bâtiment	Montant de l'aide départementale pour l'intégration paysagère	Montant total de l'aide départementale
DRU04069	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT Daniel AMBERG à Ste Marie Aux Mines Construction d'un bâtiment d'élevage pour des ovins avec une partie de stockage de fourrage (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage – PMBE)	15 280,81	4 338,00	19 618,81
DRU04068	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT EARL KOEHLER Pierre à Ranspach Le Haut Construction d'un bâtiment d'élevage pour des vaches laitières avec un robot de traite (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage – PMBE)	9 334,50	2 243,48	11 577,98
			Total	31 196,79